



Plan de protection COVID 19 du Tennis Club de Perly-Certoux

Votre contact COVID-19 : Mark Smith – 076 513 37 32

Mail : contact@tcpc.ch

Version 6 – 26 avril 2021



Tennis Club
Perly-Certoux

À nos Membres, Enseignants & parents d'élèves de l'Ecole de Tennis du TCPC,

Sur la base du modèle mis à disposition de SWISSTENNIS, nous vous présentons ici notre plan de protection qu'il vous faut **scrupuleusement respecter** à partir du 26 avril 2021.

Etant donné que notre club a la particularité d'opérer en mode « libre service », c'est à dire sans responsable sur place (donc sans surveillance), il est de la responsabilité de chacun(e) de respecter (**et de faire respecter**) strictement le présent plan de protection.

1. Mesures clubs & centres

1.1 Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC de Perly-Certoux est **Mark SMITH** –
Tel : 076 513 37 32 – E-mail : contact@tcpc.ch

1.2 Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures

Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains. Des distributeurs à gel hydroalcoolique sont à disposition sur les courts 1/2 ainsi que le N° 3. Du savon est disponible dans les WC.

Il est toutefois recommandé que chaque joueur/joueuse soit équipé de son propre gel afin de se désinfecter les mains en fin de partie.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du Club si une distance de 1.5 mètre ne peut être respectée. NON Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans ainsi que les personnes ayant un certificat médical.

Il faut continuer à renoncer à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie

1.3 Distance sociale

Mesures

Une distance de 1,5 mètres entre les personnes doit être garantie en tout temps sur et en dehors des courts.

1.4 Fréquentation des installations.

Les groupes sont actuellement limités à 15 personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes de plus de 15 personnes ne sont pas autorisés et le port du masque est obligatoire dans le Clubhouse

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur d'entraînement, WC, espaces verts

Les vestiaires et ClubHouse sont **interdits d'accès**

Le port du masque reste obligatoire, comme stipulé sous point 1.2 ci-dessus.

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi - **NON APPLICABLE AU TCPC !**
→ Toutefois dans les parties accessibles du ClubHouse, comme à l'extérieur, la distance de 1.5m doit être respectée


1.5 Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:


La réservation à l'avance des courts doit être effectuée sur le système PLUGIN. Lien disponible sur notre site internet : www.tcpc.ch

Le membre effectuant la réservation est responsable d'enregistrer les Noms / Prénom / Téléphone du/des joueurs invité(s)

 Chaque membre est **RESPONSABLE** de l'utilisation de son accès personnel au système PLUGIN et ne doit, en aucun cas, le prêter à une tierce personne ou réserver des sessions de tennis pour d'autres personnes, membres ou non du TCPC

Les personnes non identifiables (noms, prénoms, téléphones) ne pourront pas accéder aux courts

Les enseignants de l'école de tennis sont responsables de tenir une liste exacte des présences pour chaque session

 Par sa réservation via le système PLUGIN, l'utilisateur accepte les mesures de protection décrites dans le présent PLAN DE PROTECTION COVID-19

1.6 Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Les seniors (65+) ont la priorité sur les terrains 1 & 2 tous les MARDIS de 8h00 à 11h00

1.7 Devoir d'information

Mesures

Les mesures de protection du TC de Perly-Certoux ont été communiquées le 27 avril 2021 aux groupes cibles suivants via E-Mail et/ou Newsletters :

- Tous les membres enregistrés sur notre système de réservation PLUGIN
- Aux enseignants et Parents de l'Ecole de Tennis
- Les affiches « *Comment nous protéger sur le court de Tennis* » sont affichées au club
- Les affiches « *Nouveau Coronavirus, Voici comment nous protéger* » sont affichées au club

2. Enseignement du tennis

2.1 Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures

Les enseignants sont responsables de faire respecter le présent PLAN DE PROTECTION dans le cadre des cours proposés, que ce soit avec l'Ecole de Tennis ou en cours privés

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes:

- Il est demandé aux parents d'informer leurs enfants des présentes règles et s'assurer qu'elles soient comprises
- Lors de cours de l'Ecole de Tennis, il doit y avoir un enseignant adulte sur place pour assurer le respect du présent plan de protection

Le nombre de personnes sur le court est limité à 15 élèves (15 personnes avec l'enseignant). Cette restriction ne s'applique pas aux élèves de moins de 12 ans.

Les parents des enfants de l'Ecole de Tennis sont priés de rester à l'extérieur des infrastructures fermées (salles de gym)

Les enseignants s'assurent qu'ils ont suffisamment de gel hydroalcoolique à disposition pour leurs élèves

2.2 Entraînements

Mesures

Les différents entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation PLUGIN

Comme mentionné sous point 1.5 – les enseignants doivent tenir à jour une liste de présence exacte des élèves

Lors des entraînements des équipes Interclubs, le Capitaine (ou délégué) doit tenir une liste des personnes présentes lors de chaque séance d'entraînement

Conclusion

Ce document a été établi par le Tennis Club de Perly-Certoux en date du 26 avril 2021 et a été transmis par e-mail à ses membres ainsi qu'aux parents des élèves de l'Ecole de Tennis.

Copie au Président de la Commission des sports de la commune de Perly-Certoux & secrétariat de la Mairie